



ENTRE L'AC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-TROIS JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2026

Membres élus : 15 – membres en fonction : 15

Les membres présents (13) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Yoann BOLLARD, Emilie BRUNET, Isabelle BELLEVILLE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Estelle VERDIER, François MARGUERET, Emmanuel PIEGAY ;

Procuration (0) :

Absents (2) : Jérémy BROSEAU, Bouchra CHOMBART ;

Guillaume PERISSE a été élu secrétaire de séance.

N°2026/062-23/07

Objet : SIABD - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement non collectif 2025 (RPQS)

Rapporteur Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Ainsi, considérant l'approbation en date du 3 avril 2026 (délibération N°14/2026) par le Comité du SIABD du Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2025, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le RPQS 2025 du service d'Assainissement non collectif.

Entendu l'exposé de Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2025 du SIABD ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de transmettre à Monsieur le Président du SIABD la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claude CHARBONNIER

*Le secrétaire de séance
Guillaume PERISSE*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAOIE LE 28/07/2026
ET PUBLICATION LE 28/07/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026062
Objet :	SIABD VALIDATION RPQS 2025 ASST NON COLLECTIF
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	074-217400035-20260723-DEL2026062-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260723-DEL2026062-DE-1-1_0.xml	text/xml	867 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026.062 SIABD RPQS 2025 ASST NON COLLECTIF.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260723-DEL2026062-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	94.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juillet 2026 à 08h09min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juillet 2026 à 08h09min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juillet 2026 à 08h09min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juillet 2026 à 08h10min04s	Reçu par le MI le 2026-07-28